

M. André Boisclair, président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
Édifrice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec, G1R 5V7

Montréal, le 17 février 2016

Objet : Projets de routes d'accès H & I en Eeyou Istchee

M. Boisclair,

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) souhaite vous exprimer ses préoccupations par rapport au projet de construction des chemins d'accès forestiers « H section Ouest » et « I » en cours d'étude par le COMEX.

Nos préoccupations concernent notamment la protection d'une espèce désignée vulnérable depuis 2005 par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) : le caribou forestier. Selon les données les plus récentes, la réalisation du projet de chemins d'accès (et l'exploitation forestière découlant de leur réalisation) endommagera davantage l'habitat essentiel des trois populations de caribou fréquentant ce territoire, dont la situation est déjà précaire.

En effet, en septembre 2012, un important rapport scientifique était publié et présenté au Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec – ce dernier étant responsable de l'application de la LEMV. Ce rapport stipule que les trois populations de caribou forestier sont dans une situation précaire (taux de recrutement bas, faible proportion faon/adultes, taux de perturbation de l'habitat trop élevés). De plus, le rapport émet les recommandations suivantes (pp. 60-62) :

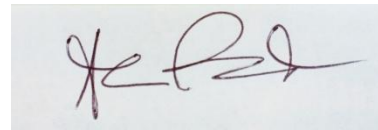
Recommandation 1a) : Éviter (ou, à tout le moins, réduire au strict minimum) tout aménagement supplémentaire dans les secteurs où l'occupation par le caribou forestier est connue ou présumée.

Recommandation 1b) : Cibler des réductions nettes de la quantité relative de perturbation dans l'aire de répartition des populations locales.

La SNAP Québec est membre de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec, un groupe multidisciplinaire incluant des représentants des Premières Nations, de l'industrie, du milieu académique et du gouvernement, entre autres. Dans cette perspective, notre organisation cherche toujours à trouver des solutions en collaboration avec les intervenants concernés par le dossier. Nous sommes conscients des implications socio-économiques du projet de chemins, mais notre expérience dans ce type de dossier nous rappelle qu'il est essentiel que les étapes soient franchies dans le bon ordre afin que des solutions puissent être trouvées.

Dans le cas du projet en objet de cette lettre, la SNAP Québec est d'avis que par mesure de précaution, le projet de chemins forestiers d'accès ne doit pas se concrétiser tant qu'un plan d'aménagement de l'habitat du caribou n'est pas en place et que les mesures de protection visant l'espèce ne sont pas établies. Un éventuel plan d'aménagement devra démontrer comment il intègre les objectifs de rétablissement du caribou et comporter, au minimum, un descriptif des mesures de protection à mettre en place localement. Aller de l'avant avec le projet de chemins forestiers consisterait à faire les choses à l'envers.

En vous remerciant pour votre considération, veuillez recevoir, M. Boisclair, nos salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Alain Branchaud', is centered within a light gray rectangular box.

Alain Branchaud, directeur général
SNAP Québec

Copie conforme :

M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques